

## **Etudiant et caisse allocation familiale**

Par Nounette02, le 05/02/2017 à 17:34

Bonjour mon fils n aura pas encore 18 ans a la rentree prochaine a la faculté. Pourra til déposé une demande d'aide au logement car il aura une chambre crous. Et aussi si il est allocataire caf et quil ne sera plus considéré a ma charge puis je toujours le mettre a ma charge pour les impots dans la declaration dimpots ? Merci a vous